

Contenu archivé

L'information archivée sur le Web est disponible à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de dossiers seulement. Elle n'a été ni modifiée ni mise à jour depuis sa date d'archivage. Les pages archivées sur le Web ne sont pas assujetties aux normes Web du gouvernement du Canada. Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez obtenir cette information dans un format de rechange en [communiquant avec nous](#).

Demande d'une part du contingent d'exportation de bois d'œuvre

Nota : Veuillez prendre note que l'information fournie sera considérée comme des renseignements commerciaux confidentiels qui ne seront utilisés qu'aux seules fins du ministère.

Veuillez remplir les formulaires de demande (pages 1 et 2) et de certification (page 3) et les retourner par télécopieur ou courrier recommandé au plus tard le 28 novembre 2007 à :

Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation – Bois d'œuvre
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Ligne directe : 613-944-2168 ou 1-877-808-8838

Télécopieur : 613-944-8950

Veillez fournir les renseignements suivants pour votre entreprise :

Contact :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Ville, (province), code postal :

Numéro de la DGCEI :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

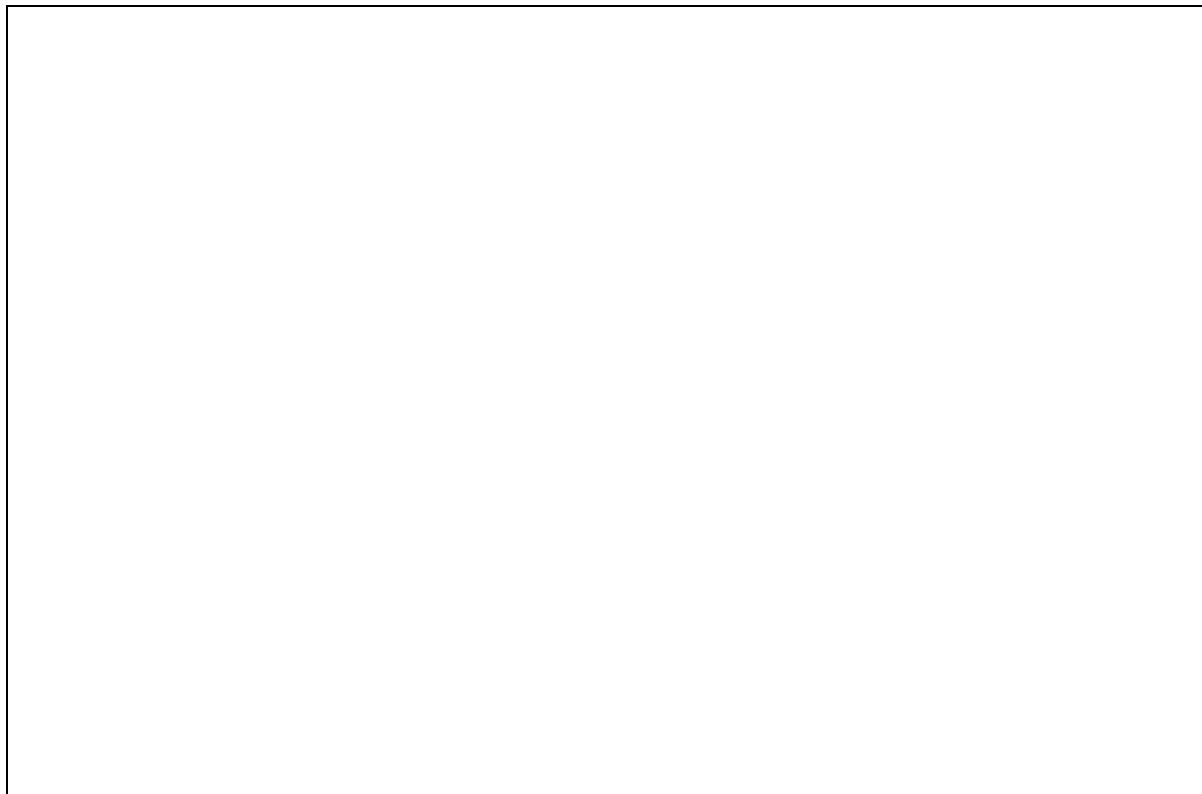
Adresse électronique :

Langue préférée :

Numéro(s) d'entreprise productrice de bois d'œuvre
de l'Agence du revenu du Canada :

Veillez utiliser l'espace ci-dessous pour indiquer :

1. tout changement de propriétaire ou changement apporté à la structure de l'entreprise ou toute autre information se rapportant à l'identification de cette dernière;
2. si vous désirez fusionner vos parts du contingent d'exportation avec toute une autre société apparentée. Dans l'affirmative, veuillez mentionner le nom des sociétés avec lesquelles les parts du contingent d'exportation devront être fusionnées.

A large empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to provide the information requested in the list above. The box is currently blank.

Certificate

The company I represent is an applicant for certain export allocations that are issued pursuant to the *Export and Import Permits Act* (EIPA).

Please accept the present request as the company's application for softwood lumber products export allocations for each of the 12 months of 2008. I certify that the company's exports of softwood lumber products to the United States were made in full compliance with the EIPA and regulations.

I certify that the nature of the applicant's current business operations is accurately stated in its application for an allocation, and that all information on this form and any related supplementary information is true, complete and correct.

The applicant will provide additional documentation relating to its application that may be requested by the Export and Import Controls Bureau (EICB). I acknowledge that all information provided by the applicant is subject to verification by EICB officials or, at the applicant's expense, by a representative designated by the EICB for this purpose.

All information submitted or collected in connection with the application will be used to assess the application for export allocations and related application(s) for export permits. I acknowledge that failure by an applicant to provide any information requested by the EICB, or failure to comply with any condition of an authorization or permit issued pursuant to the EIPA or provision of false or misleading information may result in rejection of an application, reduction or cancellation of an authorization issued pursuant to the EIPA, cancellation of associated permits and prosecution for offences under the EIPA.

I acknowledge that section 16 of the EIPA prohibits transfers of permits or allowing permits to be used by any person not so authorized by the Minister; that Section 17 of the EIPA forbids any person to furnish false or misleading information or knowingly make any misrepresentation in any application in order to procure an export authorization; and that Section 18 of the EIPA forbids any person to knowingly induce, aid or abet any other person to contravene any of the provisions of the EIPA.

The applicant will inform the EICB in writing if the applicant or associated, affiliated and/or subsidiary companies have filed or is about to file for bankruptcy, or if the company has knowledge that associated, affiliated and/or subsidiary company has filed or is about to file for bankruptcy.

Certificat

L'entreprise que je représente demande certaines parts du contingent d'exportation attribuées en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI). Veuillez accepter la présente, au nom de l'entreprise, comme une demande de parts du contingent d'exportation de produits du bois d'œuvre pour chacun des douze mois de 2008. J'atteste que les exportations de produits du bois d'œuvre faites par l'entreprise vers les États-Unis étaient en parfaite conformité avec la LLEI et les règlements.

Je certifie que la nature des activités commerciales actuelles du demandeur est précisément énoncée dans sa demande d'une part du contingent et que tous les renseignements contenus dans le présent formulaire, ainsi que toute autre information supplémentaire connexe, sont justes, complets et exacts.

Le demandeur fournira tout autre document relatif à sa demande que pourrait réclamer la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation (DGCEI). Je reconnais que tous les renseignements fournis peuvent faire l'objet d'une vérification par les agents de la DGCEI ou, aux frais du demandeur, par un représentant désigné à cette fin par la DGCEI.

Tous les renseignements fournis ou recueillis serviront à évaluer la demande d'autorisation et les demandes connexes de licence d'exportation. Je reconnais que si le demandeur omet de fournir tout renseignement sollicité par la DGCEI, ou qu'il ne se conforme pas aux conditions d'une autorisation ou d'une licence délivrée en vertu de la LLEI ou qu'il fournit des renseignements faux ou trompeurs, cela peut entraîner le rejet de sa demande, la réduction ou l'annulation d'une autorisation délivrée conformément à la LLEI, l'annulation des licences connexes et l'exercice de poursuites judiciaires sous la LLEI.

Je reconnais que l'article 16 de la LLEI interdit le transfert de licence ou l'utilisation de licence par toute personne non autorisée par le ministre; que l'article 17 interdit à toute personne de fournir des renseignements faux ou trompeurs ou de faire sciemment une déclaration erronée dans une demande pour obtenir une autorisation d'exportation; et que l'article 18 interdit à quiconque d'aider ou d'encourager, en connaissance de cause, une autre personne à enfreindre une disposition de la LLEI.

Le demandeur informera la DGCEI par écrit si son entreprise ou des sociétés apparentées, affiliées ou des filiales ont demandé ou sont sur le point de demander la protection de la loi sur les faillites, ou si l'entreprise a connaissance qu'une société apparentée, affiliée ou une filiale a demandé ou est sur le point de demander la protection de la loi sur les faillites.

<hr/>	
Name / Nom	Title / Poste
<hr/>	
Signature	Date
	Y / A M D / J _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _